



Relations entre indivisaires à propos location locaux.

Par **gaslou**, le **25/08/2017** à **09:01**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
2 soeurs X (4 enfants A-B-C-D) et Y (sans enfant) propriétaires en indivision d'un immeuble commercial à Paris.
6ème et dernier étage de l'immeuble, des chambres de bonnes de part et d'autre d'un couloir, liées ou non aux baux, non utilisées, squattées à une certaine époque pour semble t-il du travail clandestin de couture, dans un état déplorable. WC et point d'eau à chaque bout du couloir.
X et Y proposent il y a près d'une quarantaine d'années de cela à A et à son mari d'utiliser les chambres de bonnes vacantes pour s'installer.
A et son mari A' acceptent, se sentent capables de faire les travaux avec aide manuel de la famille de A.
Installation tout d'abord style camping. Amenée des fluides, création d'une cuisine, d'un cabinet de toilettes et à la faveur des renouvellement de baux commerciaux, récupération d'autres chambres de bonnes pour agrandir, créer séjour et chambres des enfants, et finaliser la création d'un véritable appartement. Le tout sur plusieurs années de travail et d'investissements financiers, d'achats de matériel et d'intervention d'entreprises lorsque nécessaire. Règlement par A et A' d'un loyer correspondant aux lieux tels que pris en location (cad chambres de bonnes de part et d'autres d'un couloir...)
Y décède. A-B-C-D deviennent propriétaires pour la part qui leur incombe suite au décès de leur tante. B-C-D souhaitent que A et A' payent un loyer correspondant au loyer de l'appartement tel qu'aboutit après plusieurs de travaux réalisés et financés par eux seuls....Qu'en est-il ? Comment cela aurait dû se passer concernant les loyers? Quelles précautions et dispositions auraient-ils fallu prendre pour éviter les heurts et situations déplorables, surtout depuis le décès de X, leur mère?
Merci de votre réponse.